

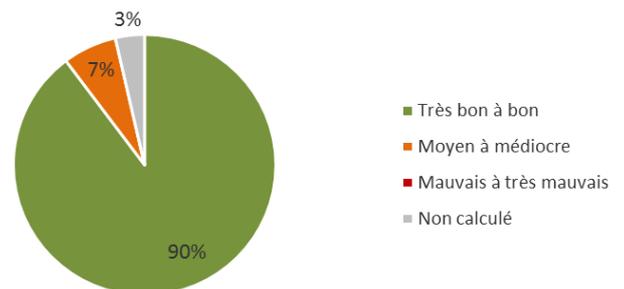

Septembre 2018

Indices de la qualité de l'air

En septembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est encore améliorée par rapport au mois d'août, avec 90% d'indices bons à très bons et 7% moyens à médiocres. La qualité de l'air n'a jamais été mauvaise à très mauvaise sur la région au cours du mois. A noter que 3% d'indices n'ont pu être calculés.

En comparaison avec septembre 2017, la qualité de l'air est un peu meilleure (92% d'indices bons à très bons à l'époque, pondérés par 1% d'indices mauvais à très mauvais).

Indice Atmo - Septembre 2018 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) *	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	107,6	Grande-Synthe / industrielle	06/09 05h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	156,9	Beauvais Dr Lamotte / trafic	17/09 16h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	128,2	Saint-Laurent-Blangy / périurbaine (fond **)	02/09 16h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	49,6	Valenciennes Wallon / trafic	05/09	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	34	Saint-Quentin Victor Hugo / trafic	05/09	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution de l'air

Aucun épisode de pollution n'a été relevé durant le mois de septembre.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

Un niveau d'alerte sur persistance peut être déclenché selon les polluants, lorsque le niveau d'information/recommandation est prévu pour le jour même et le lendemain

[En savoir plus](#)

Indices pollens

En septembre, la région a enregistré un risque d'allergies aux pollens faible à très faible (indices 2 à 1), dû aux quelques dernières graminées.

Atmo Hauts-de-France a terminé le 18 septembre ses prélèvements de pollens dans l'atmosphère, réalisé avec son capteur situé à Boves (80), marquant ainsi la fin de la saison pollinique pour cette année 2018. La saison pollinique reprendra en février 2019.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)